

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil dix-huit le 18 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 12

Étaient présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absent excusé : NORMAND Patrick,

Retard excusé : BRAGANTI Karine,

Date de la convocation : 12 janvier 2018

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Objet de la délibération : Demande de subvention à la Région – contrats d'aménagement intercommunal - bâtiments communaux : ancienne agence postale (annule et remplace la délibération 2017-003)

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2016-043 du 17 novembre 2016 portant sur la demande de subvention à la Région – contrats d'aménagement intercommunal - bâtiments communaux - Mairie, dans le cadre des nouveaux « Contrats Ambition Région » à la région Auvergne-Rhône-Alpes. En raison d'une erreur dans le montant total, il est nécessaire d'annuler et de remplacer cette délibération.

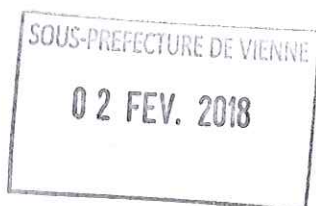
Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total :	521 781.00 € HT
Région :	104 356.20 € HT
Département :	208 712.40 € HT
DETR :	104 356.20 € HT
Autofinancement communal :	104 356.20 € HT

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Demande l'annulation et le remplacement de la délibération 2016-043,
- Charge Mme le Maire et M. le Trésorier chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 18 janvier 2018



Le Maire,
Angéline APPRIEUX